



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 5 juin 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 23, rue du Belvédère, et désigné sous le numéro de lot 4 744 932.

La dérogation vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé à 0,65 mètre des lignes de lots alors que le règlement exige une marge de 1,5 mètre de toute ligne de terrain. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 6.2.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17^e jour de mai 2018.

Jacques Arsenault
Greffier